AR Prefecture

047-200068922-20220919-952022-DE

Reçu le 26/09/2022 Publié le 26/09/2022

Département de Lot et Garonne

onfluent et oteaux Prayssas COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46 Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture): 38 Date convocation: 13/09/2022 Pouvoirs de vote : 2 Date d'affichage: 13/09/2022

L'an deux mille vingt et deux, le dix-neuf septembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°95-2022 – Enfance/Jeunesse - Action sociale Candidature à l'appel à projet Grandir en milieu rural (GMR)

Annexe 8 : Descriptif appel à projet

Annexe 9 : Modèle de dossier de candidature

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 26/09/22

Publication : 26/09/22

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée à 17h50 – délibération n°84-2022		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël			X	Pouvoir à BEUTON Michèle		
	LEVEUR Brigitte			Χ	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice					X	
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
	MASSET Michel	X					
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

Délibération 95-2022 1/3

AR Prefecture

047-200068922-20220919-952022-DE

Reçu le 26/09/2022 Publié le 26/09/2022

NICOLE	COLLADO François	X					
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques					X	
	GENTILLET J-Pierre	X				\dashv	
	ARCAS Elisabeth	X					
	LIENARD Pascale	X				\dashv	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X					
	RUGGERI Aldo	X					
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X					
RAZIMET	TEULLET Daniel	X					
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			Arrivée à 17h50 – délibération n°84-2022		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard					X	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X					
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X					
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X					
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre		
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X					
Soit, pour cette séance :		4	0	2		4	

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°95-2022 – Enfance/Jeunesse - Action sociale Candidature à l'appel à projet Grandir en milieu rural (GMR)

Annexe 8 : Descriptif appel à projet

Annexe 9 : Modèle de dossier de candidature

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 26/09/22 Publication : 26/09/22

<u>Objet de la délibération</u>: L'appel à projet « Grandir en milieu rural » de la MSA Dordogne/Lot-et-Garonne a pour objectif d'accompagner les acteurs locaux, les collectivités territoriales et associations à répondre aux besoins des jeunes âgés de 0 à 25 ans et de leurs parents dans les territoires ruraux identifiés comme prioritaires.

L'appel à projet vise le financement d'actions et de projets répondant à des besoins spécifiques de familles vivant en milieu rural ou visant à améliorer et diversifier l'offre des structures ou des services existants. Pour être éligibles, les dossiers doivent s'inscrire dans l'une des 5 thématiques suivantes : petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité et numérique.

Modalités pratiques :

Le montant maximal de financement par la MSA est à hauteur de 80% du budget, autres financements publics compris (CAF, Département, etc.).

Exposé des motifs :

De par ses spécificités territoriales et la part importante de ressortissants du régime agricole, le territoire de la Communauté de communes a été identifié par la MSA comme prioritaire pour le déploiement de cet appel à projet. L'engagement de l'intercommunalité dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) et le recrutement d'un poste de coordinateur dédié, le développement d'actions du pôle Action sociale à destination des écoles et la gestion du RPE démontrent la volonté de la collectivité de répondre aux besoins des jeunes et des familles.

La Communauté de communes souhaite répondre à cet appel à projet et déposer deux dossiers pour des actions et projets engagés en 2022 qui sont en lien avec ses thématiques :

Nom projet/action	Axe GMR	Coût total	Demande de financement
Poste de coordinateur CTG	Global	35 250 €	7 050 €
Aménagement du jardin pédagogique du RPE à Prayssas	Petite Enfance	1 674 €	1 300 €
Montant total		36 924 €	8 350 €

2/3

AR Prefecture

047-200068922-20220919-952022-DE Reçu le 26/09/2022 Publié le 26/09/2022

Vu le cahier des charges de l'appel à projet Grandir en milieu rural,

Considérant la conformité des actions déposées au cahier des charges,

Ouï l'exposé de Monsieur José Armand, Vice-Président à l'Action Sociale ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- 1. Valide la candidature à l'appel à projet GMR
- 2. Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cet appel à projet

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Michel MASSE

CONFLUENT ET COTEAUX de